



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 31 et 130 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Prévention des conflits armés

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

Lettre datée du 20 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la République de l'Artsakh (République du Haut-Karabakh) à l'occasion du trentième anniversaire des pogroms anti-arméniens de Bakou (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31 et 130 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mher Margaryan



Annexe à la lettre datée du 20 janvier 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh à l'occasion du trentième anniversaire des pogroms anti-arméniens de Bakou

Nous commémorons aujourd'hui le trentième anniversaire des pogroms anti-arméniens de Bakou, l'un des épisodes les plus tragiques du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Karabakh. Le 13 janvier 1990, l'oppression dont étaient victimes les Arméniens de Bakou dégénérait en un massacre organisé de grande ampleur.

Aux cris de « Gloire aux héros de Sumgaït ! » et de « Vive Bakou sans les Arméniens ! », une foule de plusieurs milliers de personnes, divisée en groupes conduits par des militants du Front populaire d'Azerbaïdjan, entreprenait le « nettoyage » méthodique, maison par maison, des Arméniens de la ville. Les atrocités et les meurtres qui ont eu lieu à cette occasion, perpétrés avec une grande cruauté, sont bien établis.

Celles et ceux qui ont réussi à échapper à la mort ont été déportés de force. Des milliers d'Arméniens ont été transportés en ferry vers la ville portuaire de Krasnovodsk, de l'autre côté de la mer Caspienne en République socialiste soviétique du Turkménistan, et de là transportés en avion vers l'Arménie et la Russie.

Les massacres se sont poursuivis toute une semaine dans l'indifférence complète des autorités azerbaïdjanaises, des forces de sécurité internes et de l'important contingent soviétique stationné à Bakou.

Le 18 janvier, face aux massacres d'Arméniens se déroulant à Bakou, face également aux attaques armées menées contre les villages arméniens de la région de Chahoumian et à Getashen, le Parlement européen adoptait une résolution sur la situation en Arménie, dans laquelle il demandait aux autorités de l'Union soviétique d'assurer la protection de la population arménienne d'Azerbaïdjan en déployant des forces chargées d'intervenir.

Des unités de l'armée soviétique n'ont été déployées dans la capitale de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan que dans la nuit du 20 janvier 1990, ce qui a toutefois mis fin aux pogroms malgré la forte résistance des unités armées du Front populaire d'Azerbaïdjan.

Les pogroms de Bakou ont été l'un des crimes de masse les plus sanglants perpétrés contre la population arménienne d'Azerbaïdjan, qui depuis février 1988 était la victime de pogroms, de déportations, de nettoyage ethnique et d'autres crimes contre l'humanité. Selon diverses sources, entre 150 et 300 personnes ont péri dans le massacre.

Nous condamnons le refus constant des autorités azerbaïdjanaises de reconnaître ces actes de génocide et l'héroïsation dont leurs auteurs font l'objet, deux éléments qui font désormais partie intégrante de la politique xénophobe et anti-arménienne menée par Bakou.

Aujourd'hui, l'arménophobie et l'incitation à la haine des Arméniens ont été élevées au rang de politique d'État en Azerbaïdjan et ont pénétré toutes les sphères de la vie publique, altérant en profondeur la conscience de la société azerbaïdjanaise.

La haine des Arméniens dans le pays a atteint un tel degré qu'elle est devenue l'une des principales menaces pesant sur la stabilité et la sécurité régionales.

Afin de remédier au problème et d'éviter son aggravation, la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, avec l'appui de la communauté internationale, s'avère indispensable si l'on veut que la société azerbaïdjanaise se débarrasse de la culture et de la politique de haine imposées par les autorités.

La reconnaissance par les autorités azerbaïdjanaises de leur responsabilité dans les crimes de masse commis contre la population arménienne, y compris les pogroms de Bakou, pourrait constituer une étape importante dans l'élimination d'une situation délétère engendrée par des années de propagande anti-arménienne. Cela permettrait non seulement d'améliorer la situation en Azerbaïdjan mais créerait également les conditions favorables à l'établissement d'une paix durable dans la région.

Stepanakert
13 janvier 2020
